

ASPECTS FINANCIERS ET PRATIQUES 2021

Aspects financiers

La facture qui concerne la part de l'assurance maladie aux soins est adressée directement aux assureurs. Celle qui est adressée aux habitants se compose des éléments suivants :

Tarif socio-hôtelier (SoHo)

Il couvre entre autres les prestations hôtelières, de l'intendance, du service technique, de l'administration ainsi que les activités organisées au sein de l'institution. Pour Le SPAH, l'État a fixé ce tarif à **CHF 175.60/jour**. Ces prestations sont à charge du résident et ne sont pas prises en charge par les assurances maladie.

Vous trouverez la liste de prestations et participations non comprises dans le forfait socio-hôtelier établie par la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) avec ce lien :

https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/social/EMS/Mementos/v3_BAT_SASH18_Annexe_N7.pdf



Vous trouverez également ci-dessous une liste des prestations et participations non comprises dans le forfait socio-hôtelier avec indication de nos prix.

| Prestations et participations non comprises dans le forfait socio-hôtelier (Prix en francs suisses, TTC) | |
|---|--|
| Nettoyage chimique/Traitement spécial linge délicat | Selon facture fournisseur |
| Travaux de couture | Selon facture fournisseur |
| Transport médicalement prescrit (médecin, physio, dentiste...) Dès 500.-/année civile, les frais sont pris en charge par l'assurance maladie | Selon facture fournisseur |
| Transport privé ou médical assuré par la fondation | Voiture : 0.65/km Bus : 0.90/km + 30.-/h avec chauffeur seul ou + 50.-/h avec accompagnant |
| Transport privé ou médical assuré par un tiers (THV...) avec un accompagnant de la fondation | Facture fournisseur + 20.-/h pour accompagnant |
| Moyens auxiliaires adaptés, personnalisés (fauteuil roulant spécial...) | Selon facture fournisseur |
| Produits de toilette | Achats effectués par les proches |
| Coiffeur, esthéticienne, pédicure, podologue | Selon facture fournisseur |
| Abonnement à des revues particulières | Selon facture fournisseur |
| Location TV (écran plat uniquement) | 30.-/mois |



Allocation d'impotence

Le montant de l'allocation d'impotence est facturé à l'habitant si ce dernier le touche directement. En effet, conformément aux dispositions de l'État, l'allocation d'impotence doit être versée à l'institution, car elle sert à couvrir les frais supplémentaires de soin.

Honoraires médicaux et frais de médicaments

Ils sont adressés directement aux assurances par les prestataires de soins. La franchise et la quote-part de l'assurance maladie sont à charge de l'habitant.

Assurance responsabilité civile

La fondation a contracté une assurance RC collective qui couvre les dommages que les habitants pourraient causer à des tiers ou à des objets/infrastructures. Une prime forfaitaire mensuelle de CHF 3.- est facturée aux personnes qui ne nous fournissent pas une copie de leur police d'assurance RC privée.

Difficultés financières

Les habitants ayant des difficultés financières pour payer la facture de la fondation peuvent obtenir des prestations complémentaires de l'AVS (PC). Les personnes qui sont au bénéfice de PC à l'entrée au SPAH doivent nous en informer, afin que ces prestations soient réadaptées. Certaines prestations peuvent être couvertes par l'aide de l'État (LAPRAMS). Notre service de facturation est à votre entière disposition pour tout renseignement utile concernant les démarches à entreprendre pour l'obtention des PC ou de l'aide de l'État.

Aspects pratiques

Réseau de santé

Nous collaborons étroitement avec le réseau de santé. L'infirmière de liaison organisera votre futur hébergement et vous assistera dans les démarches administratives et sociales si nécessaire.

Meubles personnels

Le SPAH compte 30 chambres individuelles qui sont équipées d'un mobilier adéquat. Les meubles personnels ne sont pas acceptés.

Valeurs

Les objets de valeur (montres, bijoux...) et l'argent doivent être remis au personnel soignant pour être déposés dans le coffre. Ils doivent obligatoirement faire l'objet d'un inventaire à l'arrivée. Une assurance particulière doit être conclue par le résident pour les objets de grande valeur. Si la personne souhaite porter ses bijoux, elle devra signer une décharge.

Fumée

Il est strictement interdit de fumer dans tout le bâtiment.

Wifi

Une connexion au Wifi est gracieusement offerte.

Soins médicaux

Le libre choix du médecin est garanti. La responsabilité des soins est assurée par du personnel médical et infirmier spécialisé dans les soins à apporter aux personnes âgées. Un médecin gériatologue est à disposition des résidents et des médecins consultants en psychiatrie de l'âge avancé peuvent intervenir à la demande du médecin traitant. Physiothérapeute, dentiste et podologue sont à disposition sur demande. Nous avons un partenariat avec le cabinet dentaire Sourions. Le cabinet dentaire est sur le site de l'EMS Rozavère.

Cérémonies religieuses

Les résidents ont accès aux cérémonies et activités organisées dans la chapelle de l'EMS : cultes, messes, lectures et partages bibliques. Des aumôniers sont également à disposition des résidents pour des visites individuelles sur demande.



Télévision

La location et le télé-réseau sont facturés aux personnes souhaitant une télévision. Celles qui bénéficient de prestations complémentaires (PC) peuvent demander l'exonération de la redevance radio-TV.

Salon de coiffure

Une coiffeuse est à disposition sur rendez-vous. Prière de vous adresser à l'équipe d'accompagnement.

| | CHF/TTC |
|--|---------|
| Coupe homme | 25.- |
| Coupe homme avec shampoing | 28.- |
| Shampoing, mise en plis, brushing | 39.- |
| Shampoing, coupe, mise en plis, brushing | 63.- |
| Shampoing, teinture, mise en plis | 66.- |
| Shampoing, coupe, teinture, mise en plis | 80.- |
| Shampoing, permanente, coupe, mise en plis | 84.- |
| Shampoing, coupe, séchage rapide | 50.- |



Repas

La distribution des repas se fait au départ de la cuisine centrale de l'EMS et à destination du SPAH selon le principe de la liaison chaude. Ce principe consiste à maintenir les préparations culinaires en température de + 65 °C, depuis la cuisson jusqu'au service, en passant par le transport. Le service à table se fait à la salle à manger ou dans les étages.

Les proches qui désirent manger avec un habitant peuvent manger au SPAH ou au restaurant public Les Escapades Gourmandes et doivent **obligatoirement** faire une réservation.

Restaurant public Les Escapades Gourmandes

Ce restaurant, trait d'union entre la Fondation La Rozavère et un public friand de gastronomie, propose une cuisine de qualité composée de produits locaux sélectionnés avec soin. Il accueille ses hôtes dans un bâtiment de style contemporain, avec vue sur le parc et la terrasse. Il permet de profiter de la beauté exceptionnelle du site et de développer son ancrage social dans un quartier d'habitation en plein développement.

Le restaurant est ouvert au public à midi, du lundi au vendredi. Le week-end, il est ouvert, **uniquement** pour les proches des habitants (seul le menu du jour est proposé).

Si des proches désirent manger avec un habitant à midi, une réservation doit obligatoirement être faite au restaurant. Le menu du jour de l'habitant ne sera bien entendu pas facturé. Par contre, s'il désire commander à la carte, une déduction de CHF 4.- sera faite. Toutes les boissons sont payantes.

Le restaurant peut accueillir des clients le soir sur réservation uniquement. Une table d'hôtes dans la cuisine (4 à 8 personnes) peut être réservée midi et soir sur demande. Les Escapades Gourmandes offrent également un service traiteur.

Pour tout renseignement et réservation : 058 211 70 50

www.lesescapadesgourmandes.ch



Mémentos

Ils donnent diverses informations concernant le séjour en EMS et les numéros suivants sont disponibles au SPAH ou sur le site de l'État de Vaud avec le lien ci-dessous.

<https://www.vd.ch/themes/sante-soins-et-handicap/hebergement/jentre-en-ems-etablissement-medico-social/mementos/>

| | |
|---------------|---|
| Mémento n° 1 | L'EMS... quand on ne peut plus rester chez soi... |
| Mémento n° 2 | J'entre en EMS, comment payer ? + annexe |
| Mémento n° 3 | J'entre en EMS, comment pourra vivre mon conjoint à domicile ? + annexe |
| Mémento n° 4 | J'entre en EMS, est-ce qu'on va me prendre toute ma fortune ? + annexe |
| Mémento n° 5 | J'entre en EMS, quelles sont les conséquences d'une donation à mes enfants ? + annexe |
| Mémento n° 6 | J'entre en EMS, 10 questions, 10 réponses |
| Mémento n° 7 | La facture de l'EMS + annexe |
| Mémento n° 8 | Le Service des assurances sociales et de l'hébergement |
| Mémento n° 12 | Je suis répondant d'une personne hébergée en EMS ou en home non médicalisé + annexe |



La Rozavère

SPAH Rozavère • Lausanne

Localisation

En bus (www.t-l.ch) : Ligne 42 - Arrêt Rozavère

Un parking est à disposition pour les visiteurs

